



Assemblée générale

Distr. générale
20 décembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session Cinquième Commission

Point 117 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2000-2001

Réévaluation des coûts dans les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme non encore examinés

Rapport du Secrétaire général

1. Dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme (A/55/645 et Corr.1 et Add.1), l'attention a été appelée sur les prévisions révisées et les états d'incidences sur le budget-programme au sujet desquels la Cinquième Commission avait encore à se prononcer. Conformément à la pratique établie, ces éléments n'avaient pas été pris en considération dans la réévaluation des coûts du budget-programme pour l'exercice biennal 2000-2001, mais il était indiqué qu'une fois approuvés par la Cinquième Commission aux taux initiaux correspondants, les montants seraient recalculés sur la base des hypothèses de coûts utilisées dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme. Les objets de dépenses en question ayant maintenant été recalculés, les ressources globales (majorées/minorées) pour les chapitres du budget-programme indiqués ci-après s'établiraient comme suit :

<i>Chapitre</i>	<i>En milliers de dollars É.-U.</i>
3. Affaires politiques.	(9,7)
7. Cour internationale de Justice.	(118,5)
27. Services administratifs.	0,2
30. Dépenses spéciales	(3,1)
32. Contributions du personnel	40,4
Total	(90,7)
Montant correspondant à inscrire au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).	40,4

2. La Cinquième Commission pourrait prendre note de cette réévaluation des coûts et modifier en conséquence le montant des crédits révisés pour l'exercice biennal 2000-2001 dont l'ouverture doit être recommandée à l'Assemblée générale.
